Procès-verbal du 20 octobre 2021

Réunion du 20 octobre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur David BELY, Maire de LA FERRIERE.

Date de la convocation : 14 octobre 2021

Etaient présents : Tous les membres

Secrétaire de séance : Christine RAMPILLON

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Monsieur le Maire se réjouit que l'ensemble du Conseil Municipal soit présent pour cette séance.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le précédent compte-rendu n'appelant pas d'observations particulières est signé par l'ensemble des élus présents.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

1 - Demande de municipalisation des activités de Planètes Jeunes (délibération n°21-114)

Monsieur le Maire rappelle que par courrier reçu le 9 septembre 2021 et transmis aussitôt à l'ensemble du Conseil Municipal, l'association Planète Jeunes a demandé la municipalisation de ses activités (accueil périscolaire et centre de loisirs).

Il demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette demande.

Monsieur le Maire explique que l'objet est une discussion, une délibération n'étant pas obligatoire et précise que ce qui actera définitivement une éventuelle municipalisation, ce seraient les délibérations de création du service après avis du Comité Technique et des créations de poste.

Déclaration de Monsieur OGER :

" Le 6 septembre, nous avons été conviés par l'association Planète Jeunes à une réunion pour évoquer leur situation suite au bilan financier et l'arrêt des NAP.

Le 7 septembre, nous avons reçu un courrier de l'association Planète Jeunes ayant pour objet la demande de municipalisation du centre de loisirs. Les raisons sont les suivantes :

- *Arrêt et non renouvellement de la majorité des membres du bureau.*
- *Manque de bénévoles.*
- *Problème de trésorerie en 2021 dont les principales raisons sont : une baisse de fréquentation de janvier à août du fait de la pandémie entraînant une baisse des recettes ; le décalage entre le paiement des charges et le règlement des familles ; la baisse et le paiement de certaines subventions et le licenciement de 4 personnes.*

Le 1er octobre, lors de l'AG de l'association, la présidente a fait part à l'assemblée les perspectives 2022 de l'association. En fonction des principales raisons citées précédemment 2 solutions sont envisagées pour pérenniser les activités du centre de loisirs, soit une municipalisation ou une reprise par une autre association. Durant l'AG l'association des Francas s'est positionnée pour une aide possible de leur part.

Le 5 octobre, les commissions Administrations générales et École Enfance Jeunesse se sont réunies pour échanger et donner un avis sur la municipalisation du centre de loisirs Planète Jeunes. Après débat, à la majorité les commissions ont donné un avis favorable pour une municipalisation.

Le 12 octobre, après une réunion avec les Francas, le CA de Planète Jeunes a décidé à l'unanimité de solliciter la mairie pour engager une municipalisation du centre de loisirs.

Le 15 octobre, nous avons reçu en mairie 2 responsables des Francas dans le cadre de la reprise des activités de Planète Jeunes. Elles nous ont proposé qu'un accompagnement renforcé des bénévoles mais pas assumé seule la gestion du centre de loisirs. Elles n'ont apporté aucune approche financière, ni aucunes modalités de partenariat avec la municipalité. Elles ont clairement spécifié que sans bénévoles, les Francas n'interviendraient pas. "

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur OGER demande au Conseil Municipal son avis pour une municipalisation pour que les services offerts puissent perdurer.

Déclaration de Monsieur BUGEL :

" En préambule, je tiens à préciser que ce que je vais lire est le fruit de la réflexion de notre groupe sur la question de la municipalisation de PJ. Partant des informations reçues depuis près d'un mois, nous faisons un état des lieux de la situation, en vous soumettant nos interrogations et en essayant d'expliquer notre positionnement.

Nous apprenons par un courrier en date du 9 septembre dernier que l'association Planète Jeunes est dans une situation très compliquée, qu'elle demande à être municipalisée et qu'elle a besoin d'une nouvelle subvention exceptionnelle pour éviter sa dissolution et le licenciement des salariés.

Nous apprenons lors de l'Assemblée Générale de PJ du 1er octobre qu'une procédure d'alerte a été lancée cet été par la commissaire aux comptes quant au devenir de l'association et qu'une grande partie de la subvention TAP servait à financer le fonctionnement du centre de loisirs.

Est-il normal qu'une subvention dédiée à une activité serve à en financer d'autres ? Les TAP existaient depuis 7 ans et un certain nombre d'élus étaient au courant de cela. Pourquoi a-t-on laissé faire sans chercher d'autres solutions de financement du centre de loisirs – comme par exemple une révision des tarifs ? Pourquoi tous les élus – à commencer par ceux de la commission École Enfance Jeunesse - n'étaient-ils pas informés de cette utilisation abusive des subventions publiques ?

On comprend mieux en quoi la suppression des TAP en septembre 2021 fragilise la situation financière de PJ.

Nous apprenons lors de la commission École-Enfance-Jeunesse du 5 octobre que les demandes de subventions à la mairie et à la CAF n'ont pas abouti car des éléments comptables n'ont pas été fournis par l'association, malgré les demandes répétées de la mairie. Cela interroge sur la gestion financière de l'association et entraine un manque à gagner de 59 000 euros. Dans le même temps, le licenciement de quatre salariés coûte 27 000 euros, ce qui rend encore la situation financière de PJ plus critique.

Nous apprenons qu'auparavant, en mai 2020, quand l'association avait demandé le versement d'une subvention exceptionnelle de 18 000 euros pour une rupture conventionnelle – et qu'elle a obtenue - elle pouvait encore compter sur une trésorerie positive.

Nous avions alors demandé, à participer au Conseil d'Administration de PJ pour comprendre les difficultés qu'elle pouvait bien rencontrer suite à l'octroi de cette subvention. Cette demande nous a été refusée.

Quand on entend dire (par le 1er adjoint) que les "difficultés financières de l'association étaient pressenties depuis plusieurs années et qu'elles émergent aujourd'hui", ou encore que "la mairie serait en pleine réflexion sur le sujet (la municipalisation) depuis plusieurs mois", on tombe de haut et on se demande, d'abord, pourquoi l'on n'en était pas informé ?

Et ensuite, pourquoi aucune proposition concrète n'a permis entre temps de "redresser la barre" ? Cela donne quand même l'impression d'une fuite en avant, sans une recherche sérieuse de solutions pour assurer la continuité.

Certes, il nous a été rappelé que "les élus se sont toujours interdit la moindre ingérence dans la gestion de l'association" (M. Le Maire), mais cela ne dispense pas, en vertu du partenariat fort qui lie l'association à la mairie de contrôler l'utilisation des subventions allouées et d'accompagner au mieux – dans le cas de difficultés avérées - les bénévoles qui assument la gestion administrative et financière.

Nous constatons que le regard de la municipalité sur l'association avec deux élus de la liste majoritaire et une coordinatrice enfance jeunesse n'a pas permis d'éviter la situation que nous connaissons aujourd'hui. Nous constatons également que la majorité des élus de la commission EEJ ont été informés de la situation par un courrier de PJ le 9 septembre, puis par voie de presse avant la réunion de ladite commission.

La transmission des informations aux membres de la commission EEJ a été tardive et n'a pas été suffisante pour comprendre les difficultés de l'association. Il y avait sans doute, antérieurement, des possibilités pour l'aider à assurer son équilibre financier avec des propositions concrètes ou des aides extérieures.

En définitive, nous estimons avoir été sous-informés en permanence sur ce dossier et nous déplorons le manque de transparence quant aux difficultés structurelles et financières de l'association. L'information faite aux familles ferrièroises, début juillet avec un appel à bénévoles, lors de la dernière AG de PJ ou par les médias a surpris beaucoup de monde et interroge encore puisqu'il s'agit d'une thématique majeure et que tout semble se faire dans la précipitation ...

À ce jour, qu'il s'agisse de la présentation du bilan financier faite au dernier CA de PJ ou des éléments parcellaires communiqués en commission EEJ, nous ne disposons toujours d'aucun état des lieux précis des finances de l'association.

Nous n'acceptons pas qu'une question aussi cruciale soit traitée dans l'urgence et sans avoir en main tous les éléments qui permettraient de saisir comment on en est arrivé là.

Nous ne pouvons pas non plus réduire la problématique actuelle de Planète Jeunes à la simple évocation de la difficulté à recruter des bénévoles, ce que connaissent par ailleurs de nombreuses associations.

Tous les conseillers municipaux ont le droit à davantage d'explications quand se profile une municipalisation qui s'accompagnerait d'entrée par le financement d'un déficit annoncé. Déficit qui au passage sera payé par tous les Ferrièrois !

Nous sommes convaincus que le devenir de Planète Jeunes aurait pu être anticipé avec une meilleure information en amont et un meilleur accompagnement ces dernières années. "

Monsieur le Maire explique que concernant l'absence d'informations, l'ensemble du conseil municipal a eu les informations au fur et à mesure de leurs arrivées, le courrier de demande a été transmis aussitôt reçu à l'ensemble du conseil. Il n'accepte donc pas qu'on puisse dire qu'il n'y a pas eu d'information et précise que l'absence de révision des tarifs était un choix de l'association. Concernant la mauvaise gestion de l'association, Monsieur le Maire laisse Monsieur BUGEL responsable de ses propos.

Monsieur BUGEL indique qu'il n'a pas été question d'une mauvaise gestion.

Monsieur le Maire et Monsieur Alain OGER l'invitent à relire sa déclaration.

Monsieur BUGEL relit le passage où il dénonce une utilisation abusive des subventions publiques.

Monsieur le Maire répète que Monsieur BUGEL est responsable de ses propos qui sont encore plus fort qu'il ne pensait. Il explique qu'il était favorable à laisser au maximum l'association gérer ces activités. Il est faux de dire que les services travaillent depuis plusieurs mois sur une municipalisation, Monsieur BUGEL indique d'ailleurs lui-même dans ses propos que les services de la mairie ont tenté d'avoir, sans succès les informations nécessaires pour le déblocage des subventions

Il explique que la gestion des comptes, c'est le travail du commissaire au comptes, en raison du montant total des subventions accordées à l'association. Il prend acte des propos du groupe de l'opposition et demande à Monsieur BUGEL ses propositions pour appréhender la situation. Comment devrait-on s'y prendre alors qu'on a des bénévoles qui nous demandent de municipaliser, comment pourrons-nous gérer s'ils décident de tout abandonner ?

Monsieur RAMBAUD fait la déclaration suivante :

" Je tiens à refaire une lecture des propos tenus au Conseil municipal du 10 juin 2020 repris dans le procès-verbal avec une alerte déjà évoquée des difficultés de Planète jeunes sans suite donnée :

« Je souhaite revenir comme affaires courantes sur les points suivants :

- *L'attribution exceptionnelle d'une subvention de 18 000 € votée lors du dernier conseil municipal au bénéfice de l'association PLANETE JEUNES. Cette association semble avoir des difficultés structurelles.*

Je pose les questions suivantes

- *Comment la commune se positionne et souhaite procéder pour assurer la pérennité de cette structure sur le court, moyen et long terme,*
- *N'y a-t-il pas une révision des tarifs à effectuer pour cette association pour assurer sa pérennité financière*
- *Pourquoi n'est-il pas ouvert à notre liste un poste de représentant à l'association ? » "*

Monsieur RAMBAUD estime que la situation de Planète Jeunes est connue depuis longtemps et qu'on aurait pu travailler sur une évolution des tarifs, aujourd'hui la situation est catastrophique. Il considère qu'il y a deux choses différentes, l'accueil périscolaire avec des tarifs bas et la municipalisation, que fait-on pour l'accueil périscolaire ?

Madame GIRARD explique que si les tarifs n'ont pas augmenté c'est en raison de la signature d'une convention avec la CAF pour permettre aux familles à faibles revenus de bénéficier des services, la CAF octroyant une subvention à l'association pour permettre cette accessibilité tarifaire. Si les tarifs avaient été augmentés, cette subvention n'aurait plus été perçue. Cela n'aurait pas changé grand-chose au budget total de l'association.

Monsieur RAMBAUD s'interroge, sur le fait qu'on soit dans cette situation aujourd'hui. Comment font d'autres associations qui ont la même activité ?

Monsieur le Maire rappelle ce qu'il a dit lors du conseil de juin 2020. L'autre association de la commune à laquelle fait référence Monsieur RAMBAUD et qui gère une autre « garderie » a fait le choix délibéré de ne pas demander l'agreement de la DRDJS. C'est un choix qui lui appartient mais qui l'exonère de devoir respecter des normes d'encadrement et de surface comme un accueil déclaré. Ceci permet donc de pouvoir pratiquer des prix de revient pour les familles bien inférieurs. Les 2 situations ne sont donc pas comparables.

Madame GIRARD explique que ce n'est pas l'activité périscolaire qui est en déficit mais le centre de loisirs (vacances et mercredi).

Monsieur RAMBAUD rappelle que c'est le cas dans d'autres communes où des associations gèrent l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Il demande pourquoi Planète Jeunes est dans cette situation aujourd'hui. On nous demande de municipaliser mais nous n'avons aucun recours.

Monsieur le Maire explique que sur l'aspect financier, et cela a été confirmé par les Francas lors d'une réunion à laquelle Madame MOREAU était présente, il n'y a pas de problème de compte de résultat. Le problème actuel est bien un problème de trésorerie dû à un retard de versement de subventions entre autre, à la baisse de la fréquentation en lien avec le COVID, et à l'arrêt de la subvention en lien avec les TAP, car effectivement on savait que la subvention TAP servait en partie, à financer les autres activités de Planète Jeunes.

Madame MOREAU répond que si les Francas n'interviennent pas c'est parce qu'en Vendée ils ne le font pas sans la présence d'une association gérée par des bénévoles.

Monsieur Alain OGER répond que non et explique que c'est parce qu'il n'y a pas de bénévoles que Les Francas n'interviennent dans les centres de Loisirs uniquement à cette condition. Ils n'assument pas directement de gestion de centres de loisirs.

En réponse à Monsieur RAMBAUD, Monsieur OGER rappelle que depuis 2020 il s'est passé beaucoup de choses, tout le monde le sait, et les chiffres ont été expliqués lors de la commission Administration Générale et Écoles Enfance-jeunesse du 5 octobre dernier. L'association a multiplié les initiatives pour trouver de nouveaux bénévoles mais que cela n'a pas abouti.

Il rappelle qu'il y a eu une baisse des effectifs et un écart entre charges et recettes, tous ces éléments mis bout à bout sur le plan de la trésorerie les mettent en difficulté. Il n'y a pas de bénévoles qui veulent prendre en charge l'association aujourd'hui, ce n'est pas qu'un bureau, c'est un groupe de bénévoles qui est nécessaire pour la pérennité de l'association.

Monsieur RAMBAUD pense que si la situation avait été différente, des bénévoles seraient venus.

Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas le savoir.

Monsieur RAMBAUD lui répond que si cela avait été sain on n'en serait pas là.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas une problématique nouvelle à Planète Jeunes, cela fait plusieurs années que l'association cherche de nouveaux bénévoles afin de renouveler son bureau. Il réaffirme que le problème de trésorerie actuel n'est pas le problème de fond, c'est bien l'absence de bénévoles.

Madame Gaelle AMBIEHL confirme et explique que ça fait 2 ans que les parents sont sollicités.

Monsieur le Maire explique que du fait de la conjoncture, les gens s'investissent moins dans le bénévolat.

Il ajoute que de manière générale on y verra plus clair lorsque les éléments chiffrés sollicités auront été obtenus.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les déclarations faites précédemment. A un moment l'opposition cite une situation connue puis elle explique la découvrir !!!
Il estime qu'il faut tempérer les propos ! L'association a joué jusqu'au bout le jeu du bénévolat et de l'associatif, a organisé des évènements qui n'ont pas fonctionné… Si des parents s'étaient engagés on n'en serait pas là. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'avait pas de certitudes concernant cette demande de municipalisation, avant de recevoir le courrier de la part de Planète Jeunes. Comme tout le monde il espérait de nouveaux bénévoles.

Madame MOREAU rappelle que deux élus de la majorité participent aux conseils d'administration de l'association, comment pouvaient-ils ne pas le savoir ?

Monsieur OGER répond qu'ils ne sont pas toujours invités et que les comptes rendus ne leurs sont pas toujours transmis. Il ajoute que les signaux d'alarme étaient sur le bénévolat et non sur la situation financière.

Il explique que des chiffres corrects étaient présentés lors des conseils d'administration et rappelle que la rédaction du PEDT prévoit la possibilité pour Planète Jeunes de proposer de nouvelles activités.

Madame MOREAU demande si la majorité municipale avait connaissance du fait que la suppression du versement de la subvention des TAP allait entrainer de graves difficultés.

Monsieur le Maire répond par la négative mais indique qu'ils savaient, comme expliqué précédemment, que ça allait apporter des changements. Il explique que l'inquiétude était plus portée sur les licenciements.

Madame MOREAU indique que cela représente 25 000 €.

En réponse à Monsieur RAMBAUD qui s'interroge sur le fait que la subvention TAP ait servi à financer d'autres activités de l'association, Monsieur le Maire précise que pour lui ce n'était pas un problème…C'est de toutes manières de l'argent dont l'association avait besoin et qu'au final, diminuer la subvention TAP et augmenter celle pour le fonctionnement du centre n'aurait rien changé au total de l'aide financière de la commune.

Monsieur RAMBAUD explique que ce sont les subventions exceptionnelles qui interrogent, celle de 18 000 € accordée en mai 2020 et celle qu'il faudra pour combler le déficit.

Monsieur le Maire explique que rien n'est caché, ces 18 000 € ont fait l'objet d'un vote d'une de subvention exceptionnelle au Conseil Municipal du 5 mai 2020 pour aider à financer une rupture conventionnelle.

Il redit qu'aujourd'hui, absolument rien ne dit qu'il faudra une autre subvention exceptionnelle. Le problème est bien le fonds de roulement et non de résultat et qu'il faudra voir quand les subventions CAF et commune auront été débloquées suite à la communication des éléments par l'association.

Monsieur CHARRON estime que le bilan présenté à l'Assemblée Générale du 1er octobre dernier était très sain, des subventions et créances étant à recevoir. Compte tenu de ces éléments, il est surpris que l'association ait demandé une subvention de 18 000 € à l'époque. Aussi, il rappelle que dans son courrier du 7 septembre l'association demande une subvention exceptionnelle, est-ce toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire répond à nouveau par la négative et rappelle aux élus que cet éventuel octroi de subvention exceptionnel n'est pas à l'ordre du jour du conseil de ce soir.
Il précise que les 18 000 € de la subvention exceptionnelle de 2020 c'était pour éviter de mettre l'association en difficulté et garantir ce fonds de roulement.

Monsieur CHARRON indique que justement les comptes étaient bons.

Monsieur OGER explique qu'à l'époque il y avait des versements en attente. Si la commune ne versait pas la subvention de 18 000 € l'association pouvait se retrouver provisoirement en difficulté en raison du manque de fonds de roulement. Il ajoute que de bonnes choses ont été faites en 2020 qui font que les chiffres présentés à l'assemblée générale sont bons.

Monsieur CHARRON répond qu'il ne connait pas l'historique.

Monsieur OGER explique que la CAF n'a pas tenu compte des chiffres de 2020 mais de 2019 parce que la crise avait fait fléchir les activités de toutes les associations. Cela à permis à l'association de présenter de bons résultats cette année. Il y avait toujours un fonds de roulement qui permettait de bien fonctionner.

Madame MOREAU demande si la commissaire aux comptes a lancé une alerte en raison du manque du fonds de roulement.

Monsieur le Maire répond que oui, elle n'a fait que son travail et il s'en félicite.

Madame MOREAU indique qu'il y a déjà eu un emprunt pour payer les salaires.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et redit que c'était pour palier au problème de trésorerie à ce moment-là pour les raisons exprimées précédemment.

Madame MOREAU demande alors s'il y aura besoin d'injecter des fonds.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne sait pas exactement mais qu'il ne le pense pas. Il rappelle que le poste de responsable des Finances à la mairie est toujours vacant et qu'il est donc compliqué de répondre à toutes les questions.

Monsieur RIVOAL estime qu'il n'est pas question de débattre sur tous ces détails, ce qui est catastrophique c'est le bénévolat, il y a une perte totale des bénévoles en raison de l'usure et des responsabilités, et qu'il faut recentrer le débat sur ça !

Monsieur RAMBAUD lui répond qu'on est en droit de s'interroger.

Monsieur RIVOAL répond qu'il n'y a rien de critiquable ou de mis en péril.

Monsieur RAMBAUD lui répond qu'il y a quand même une procédure d'alerte.

Monsieur le Maire répond que cela a été expliqué, c'est un problème de trésorerie. Il rappelle que 59 000 € sont en attente. Il explique que la directrice est en arrêt de travail et que les bénévoles sont usés et fatigués.

Madame MOREAU indique que le problème pour les Francas n'est effectivement pas les finances mais les bénévoles.

Monsieur le Maire explique à nouveau qu'effectivement ce ne sont pas les finances qui inquiètent, cela est conjoncturel, mais plutôt le bénévolat. Il ajoute que les services municipaux ont joué leur rôle et

demandé les justificatifs à plusieurs reprises, mais ils n'arrivent pas. Il admet qu'il y a probablement eu des dysfonctionnements au vu de l'état dans lequel les bénévoles sont.

Il estime qu'aujourd'hui 300 familles attendent des réponses, et la municipalisation semble être la réponse évidente, mais s'il y a d'autres propositions Monsieur le Maire est prêt à les entendre. Comment garantir aux familles qu'ils pourront toujours bénéficier de l'accueil périscolaire et d'un centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances ? C'est ça la question du jour, quelles sont les autres solutions ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours dit qu'il prônait le maintient des associations mais pense aujourd'hui que ce n'est plus possible. Aujourd'hui il est favorable à une municipalisation des activités de Planète Jeunes.

Madame GIRARD explique qu'elle a été bénévole et que c'est une vraie gestion d'entreprise, c'est un travail et une responsabilité énorme.

Monsieur RAMBAUD répond qu'il sait toute la responsabilité et l'investissement que ça représente. Il s'interroge sur les informations reçues depuis un an, et se demande comment on en est arrivé là.

Monsieur le Maire répond que c'est parce qu'il n'y a pas eu d'autres solutions trouvées et demande au groupe d'opposition ce qu'il aurait fallu faire différemment.
Il précise, concernant le supposé manque d'information, qu'il y avait jusqu'à peu de temps, deux membres de la liste concurrente lors des élections municipales qui siégeaient au conseil d'administration de l'association Planète Jeunes.

Madame MOREAU estime que pour la subvention restant à verser par la mairie il aurait fallu relancer l'association.

Monsieur le Maire répond à nouveau que cela a été fait de nombreuses fois. Les services peuvent ressortir les messages envoyés.

Madame BOLMIER explique que ça fait deux ans que l'association met des affiches au forum pour recruter de nouveaux bénévoles.

Monsieur le Maire relève des incohérences dans les déclarations de l'opposition et demande à nouveau ce qu'il aurait fallu faire différemment.

Madame MOREAU rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 10 juin 2020 que l'opposition ne participerait pas aux instances de Planète Jeunes.

Monsieur le Maire répond que c'est en raison des déclarations faites lors du Conseil Municipal du 5 mai 2020, celles-ci avaient été très mal prises par l'association sur la suggestion de municipaliser. Il a pris cette décision pour préserver la sérénité des échanges entre l'association et la municipalité. Il l'assume complètement.

Monsieur RAMBAUD explique que c'était pour éviter que des décisions soient prises dans l'urgence, c'était une réflexion.

Monsieur le Maire se demande comment on peut justifier qu'une municipalité travaille sur l'étude d'une municipalisation d'association sans que celle-ci en ait fait la moindre demande. A ce compte là nous pouvons commencer à réfléchir à d'autres municipalisations d'associations.

Monsieur RAMBAUD répond que ce qu'a voulu dire Madame MOREAU, c'était que compte tenu de l'essoufflement de l'association, il fallait anticiper. Aujourd'hui on est dans l'urgence, les faits lui donnent raison.

Monsieur le Maire déclare qu'aujourd'hui l'association continue pour les familles, et rappelle que la demande officielle de l'association, même s'il y avait eu des échanges avant, date seulement du 7 septembre.

Monsieur RAMBAUD estime que la suggestion de Madame MOREAU en mai 2020 n'était pas stupide.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais dit ça.

Monsieur RIVOAL estime que la question de toutes les associations dont les conseils d'administrations et/ou les président(e)s veulent arrêter pourrait être abordée en questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement plusieurs associations rencontrent des difficultés de ce type en ce moment.

Monsieur BUGEL se demande si des membres de l'association avaient prévenu aux assemblées générales précédentes qu'ils souhaitaient arrêter.

Monsieur le Maire répond que ça fait plusieurs années que les bénévoles de Planète Jeunes disent qu'ils veulent arrêter. Ils ont été bien au-delà de ce qu'ils voulaient faire.

Madame GIRARD explique que d'autres associations comme Familles Rurales qui bénéficie pourtant d'une fédération pour les soutenir, n'arrive plus à maintenir leurs activités faute de bénévoles.

Monsieur BUGEL demande si cela veut dire que ça pourrait être une autre association à municipaliser.

Monsieur le Maire répond que ces associations n'ont pas les mêmes missions, mais encourager et soutenir le bénévolat avec le soutien d'un personnel municipal mis à disposition fait partie de la réflexion de la majorité souhaite mener, conformément à ses engagements de la campagne électorale.

Il rappelle que demain le bureau de l'association peut démissionner soudainement. Il y a eu quelques entrées en conseil d'administration mais ce sont des personnes qui ne connaissent pas et ne souhaitent pas s'investir plus.

Monsieur le Maire indique qu'il est admiratif du travail réalisé par Madame RIVIERE et son équipe de bénévoles. S'ils démissionnent tous, demain il n'y a plus rien, plus de statut, plus d'accueil des élèves en périscolaire, plus d'accueil le mercredi et les vacances. Qu'est-ce qu'on propose pour éviter ça ? Devant le recul des Francas il n'y a que la municipalisation à proposer.

Madame MOREAU estime que le fait que la subvention allouée pour les TAP était grandement utilisée pour le fonctionnement de Planète Jeunes a eu un effet négatif pour l'association, cela a eu un impact considérable sur Planète Jeunes.

Monsieur CHARRON indique que s'il y a un point où tout le monde est d'accord c'est que l'engagement associatif est important et qu'il faut l'accompagner. Il y a eu un essoufflement car les bénévoles effectuaient le travail des salariés. La piste des Francas permettait de garder les bénévoles et à l'association de fonctionner. Il estime que désormais il faut avancer.

Monsieur le Maire le remercie pour cet avis qui rejoint le sien.

Monsieur PINEAU indique qu'il n'a toujours pas entendu les propositions de l'opposition. Il s'interroge sur les prises de position lors des Conseils Municipaux par le groupe minoritaire. Celui-ci déclare ne pas avoir été au courant de la situation alors qu'un membre du bureau de Planète Jeunes faisait partie de la liste d'opposition.

Madame MOREAU répond que lorsqu'il est question du groupe, il s'agit des 6 élus qui siègent au Conseil Municipal.

Monsieur CHARRON estime que les Francas auraient permis de garder le statut associatif et d'éviter l'essoufflement. Si on a ce dynamisme associatif c'est quand même autre chose que d'avoir un service municipal à gérer.

Monsieur le Maire ne partage pas cet avis car les Francas étaient déjà depuis quelques années soutien des bénévoles, et cela n'a pas suffi Il ne faut pas se leurrer, les Francas ne seraient pas intervenu avec des bénévoles mais avec des salariés dont le cout aurait eu un impact sur le budget de l'association…Cela aurait été certes une association, mais une association totalement hors sol, sans aucun ancrage ni historique sur la commune.

Monsieur BUGEL indique qu'il aurait fallu accompagner l'association financièrement et au niveau des ressources humaines.

Monsieur le Maire répond qu'il faut savoir, il est reproché dans un premier temps de faire mauvais usage des deniers publics, d'avoir accordé des subventions exceptionnelles et maintenant il faudrait accompagner financièrement. Il rappelle qu'aujourd'hui le problème n'est pas financier, il est relatif à la cessation des bénévoles. Il propose de prendre une décision de principe pour enclencher le travail lié à la municipalisation des activités aujourd'hui gérées par Planète Jeunes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la municipalisation des activités gérées actuellement par Planète Jeunes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'ensemble des démarches à effectuer pour cette étude.

2 - SPL Agence de services aux collectivités territoriales de Vendée / Résiliation de la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie (délibération n°21-115)

Monsieur le Maire indique que par délibération n°20-043 du 5 mai 2020, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale (SPL) « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée » pour la reconstruction de la Mairie.

Il rappelle ensuite que par délibération n°21-044 du 17 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative à l'étude de Faisabilité portant sur le déplacement de la Mairie vers le centre Culturel et la construction d'un nouveau pôle culturel et associatif sur le site actuel de la Mairie proposée par la SAPL "Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée".

Monsieur le Maire rappelle également que par délibérations n°21-078 et n°21-079 du 9 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative à la création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie et à la transformation du Pôle Culturel actuel en Hôtel de ville.

Il rappelle enfin que par délibérations n°20-098 et 20-099 du 8 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les programmes pour la création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie et la transformation du Pôle Culturel actuel en Hôtel de ville.

Monsieur le Maire propose par conséquent d'approuver la résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie avec la Société Publique Locale (SPL) « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie avec la Société Publique Locales (SPL) « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

3 - « Zac du Plessis » / Dénomination de l'impasse de la 1ère tranche (délibération n°21-116)

Monsieur GANDRILLON présente la proposition de dénomination de l'impasse de la 1ère tranche de la « Zac du Plessis ».

Il indique que, comme d'habitude, les services municipaux ont sollicité l'association Patrimoine qui avait fait des propositions autour de l'eau, des plantes aquatiques et enfin en rapport avec l'histoire du Plessis et du Château.

Monsieur GANDRILLON explique que le chemin piétonnier a été fait mais ne sera pas ouvert avant la construction des maisons pour une question de sécurité.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la dénomination de la voie de la 1ère tranche de la ZAC du Plessis comme suit (cf. plan en annexe de la délibération) :
    - Impasse des Douves.

4 - Cession d'une portion de terrain rue des Ouches à Monsieur GABILLAUD Michel (délibération n°21-117)

Monsieur GABILLAUD Michel, domicilié 67 rue de Château d'Eau, souhaite acquérir une portion de terrain derrière sa propriété. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de cette portion de terrain d'une superficie d'environ 20 m² et de définir les conditions de cette cession.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur GABILLAUD Michel une portion de terrain derrière se propriété 67 rue du Château d'Eau d'une superficie d'environ 20m² au prix de 10.00 € le m² soit 200,00 €. Le prix final sera déterminé après l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur GABILLAUD Michel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Pierre MAIGRE, notaire aux Essarts en Bocage.

5 - Cession d'une portion de terrain rue des Ouches à Monsieur TRONNET et Madame CALIMARD Armonie (délibération n°21-118)

Madame CALIMARD et Monsieur TRONNET, domiciliés 67 rue du Château d'Eau, souhaitent acquérir une portion de terrain derrière leur propriété. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de cette portion de terrain d'une superficie d'environ 5m² et de définir les conditions de cette cession.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur TRONNET Maxime et Madame CALIMARD Armonie une portion de terrain derrière leur propriété 67 rue du Château d'Eau d'une superficie d'environ 5m² au prix de 10.00 € le m² soit 50 €. Le prix final sera déterminé après l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur TRONNET Maxime et Madame CALIMARD Armonie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Pierre MAIGRE, notaire aux Essarts en Bocage.

6 - Mise à jour linéaire voirie (délibération n°21-119)

Monsieur le Maire explique que les dotations de l'État attribuées aux collectivités tiennent compte de plusieurs critères dont le linéaire de la voirie communale. Dès lors, il est de l'intérêt de la commune de tenir à jour son tableau de classement de la voirie communale en y ajoutant régulièrement les nouvelles voies ouvertes à la circulation (anciens chemins revêtus, nouvelles voies de lotissement…).

Il propose par conséquent de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale des rues et des chemins concernant les voies suivantes :

- voies à caractère de rues (voies goudronnées en agglomération).
- voies à caractère de routes hors agglomération.
- chemins ruraux empierré et sablé.

Monsieur RIVOAL demande la définition de « chemins en friche ».

Monsieur GANDRILLON explique qu'il s'agit de chemins creux et/ou empierrés.

Madame TANGUY demande si ces chemins sont praticables.

Monsieur GANDRILLON répond que ce n'est pas toujours le cas, et donne des exemples de chemins concernés à la Ferrière.

Madame TANGUY demande s'ils sont répertoriés quelque part.

Monsieur GANDRILLON répond que s'ils ont été mesurés c'est qu'ils doivent l'être. Il précise que pour beaucoup, ces chemins ne débouchent pas.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'incorporation dans les tableaux de classement de la voirie communale des rues et des chemins tel que présentés.
- **VALIDE** le nouveau tableau de classement tel que présenté et retient le linéaire suivant :
    - voies à caractère de rues (voies goudronnées en agglomération) : 29 725 ml
    - voies à caractère de routes hors agglomération : 63 753 ml
    - chemins ruraux empierré et sablé : 57 924 ml

7 - La Roche-sur-Yon Agglomération

7.1. Fourniture de moyens d'impression – Convention de groupement de commandes (délibération n°21-120)

Monsieur le Maire explique qu'afin de disposer d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de moyens d'impression, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de La Ferrière, le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferrière, la commune de Thorigny, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de la Chaize-le-Vicomte, la commune de Nesmy et la SPL Destination de La Roche-sur-Yon, ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La procédure fera l'objet d'un lot unique donnant lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum, en vertu des dispositions des articles L 2125-1 et R 2162-1 à R 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de groupement de commandes,
- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer le marché tel qu'il sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

7.2. Approbation du Contrat de relance et de Transition Écologique (délibération n°21-121)

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'Etat a déployé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à soutenir les différents secteurs de l'économie et de l'action publique. 16 milliards d'euros de ce plan sont spécifiquement consacrés à la cohésion et aux collectivités locales.

Pour valoriser son soutien aux collectivités, l'Etat propose un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qui est le nouvel outil contractuel de l'État afin de valoriser et concentrer le soutien financier accordé aux projets de communes.

En concertation avec les élus locaux vendéens, le préfet de la Vendée a fait le choix de déployer ces contrats à l'échelle des EPCI.

Monsieur le Maire présente le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) proposé par La Roche-sur-Yon Agglomération, que vous trouverez en annexe de la présente note, et vous demanderai de l'approuver et de m'autoriser à le signer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de relance et de transition de La Roche-sur-Yon Agglomération et ses annexes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

8 – Affaires diverses

- Intervention relative au CRTE

Concernant l'approbation du CRTE, Monsieur RAMBAUD souhaite apporter les commentaires suivants :

*" **Action N° 4** : Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels*

- *Il peut être félicité l'étude de requalification du site S20 (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

***Action n° 5** : Réinventer la mobilité au quotidien pour permettre à chacun de moins prendre sa voiture*

- *Une seule action citée d'aménagement d'une liaison douce La Roche-sur-Yon – Aubigny les Clouzeaux*
- *Il serait intéressant de rajouter l'aménagement d'une liaison douce La Ferrière – La Roche-sur-Yon, inscrite dans notre programme municipal,*
- *Il ne peut être que regretté qu'il ne soit pas pris en compte et évoqué le renforcement des transports collectifs devenus à saturation, exemple des liaisons La Ferrière – La Roche-sur-Yon le matin et La Roche-sur-Yon – La Ferrière le soir. Si nous voulons diminuer la consommation d'énergie finale dont les produits pétroliers dans le secteur des transports constituent le 1er poste énergétique, une action volontariste serait jugée pertinente et nécessaire. A noter que l'augmentation de 2500 teqCO2 entre 2009 et 2016 des transports collectifs est positive car elle permet d'économiser 6200 teq CO2 qui seraient émises par des véhicules personnels. Le PGD (Plan Global de Déplacement) de la Roche-sur-Yon Agglomération ambitionne pourtant de diminuer la part des déplacements en voiture de 9% d'ici 2025 et d'offrir des transports collectifs plus attractifs.*

***Action n° 6** : Développement économique*

- *Il peut être regretté qu'aucune action économique, de formation et d'innovation ne soit menée pour la commune de La Ferrière. Par exemple il pourrait être étudié la construction d'une pépinière d'entreprise au lieu actuel de l'EHPAD après sa reconstruction et/ou le développement de nouveaux commerces…*

***Action n° 15** : Préserver et garantir des cœurs de bourg vivants naturels et conviviaux, facile à vivre*

- *Réhabilitation de l'hôtel de ville (La Ferrière)*
- *Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité. Le projet est cité à 750k€ ce qui peut paraitre démesuré*

***Action 21** : Adapter notre Agglo au grand âge et à la dépendance*

- *La construction d'un nouvel EHPAD à La Ferrière n'est pas citée ?*

***Action 24** : Garantir un accès large aux sports*

- *Il pourrait être intéressant de cibler pour La Ferrière la construction d'une nouvelle salle de sport permettant la pratique du haut niveau (ex. tennis de table, hand, basket) permettant de libérer les créneaux des salles existantes pour toutes activités, nouvelle construction inscrite dans notre programme. L'Etat va injecter 250 millions d'euros sur trois ans pour faire pousser 5 000 équipements sportifs supplémentaires sur le territoire. Nous estimons qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la construction d'une nouvelle salle de sport à la Ferrière adaptée au sport de haut niveau permettant de libérer des créneaux pour toutes les activités, conformément à notre engagement de programme.*

***Remarques diverses** :*

- *Nous sommes favorables pour effectuer une étude d'optimisation de l'éclairage public dans un objectif de diminuer la consommation*
- *il est cité un potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) avec notamment un potentiel important du bois énergie qui pourrait constituer une alternative intéressante. Cette source d'énergie est-elle étudiée pour le réseau de chaleur du futur l'EHPAD et mairie et centre*

culturel en valorisant par exemple le bois issu des haies bocagères, ce qui pourrait apporter en approvisionnement locale des revenus complémentaires pour les agriculteurs.

- *Il est à noter la valorisation des terres et surfaces agricoles qui permet au territoire de posséder un potentiel de séquestration carbone. "*

Monsieur le Maire indique qu'il transmettra sa déclaration au Président de la Roche sur Yon Agglomération si Monsieur RAMBAUD le veut bien.

Il précise que le transport est une compétence de l'agglomération, et si le projet d'EHPAD n'est pas inscrit c'est parce que l'agglomération n'a pas la compétence pour le moment.

Monsieur le Maire indique que la salle de sport est un projet qui lui tient à cœur mais qu'il faut être réaliste et s'assurer qu'on est capable de financer le projet.

Concernant les suggestions faites concernant le mode de chauffage des futurs bâtiments, Monsieur le Maire rappelle qu'il est trop tôt pour se poser ce genre de questions, les architectes n'ayant pas encore été recrutés.

Monsieur RIVOAL indique qu'il n'a pas compris de quoi il s'agissait.

Monsieur RAMBAUD explique qu'il est possible de valoriser le travail des agriculteurs qui entretiennent les haies en utilisant le bois dans des chaudières bois énergie. De nombreuses haies bocagères pourraient constituer un revenu pour les agriculteurs. Aujourd'hui ce n'est pas valorisé alors que certaines maisons de retraite sont chauffées comme cela.

Monsieur le Maire précise, pour répondre de façon un peu technocratique, qu'il fallait répondre avant la mi-février. Le Conseil Communautaire a choisi les projets et a réparti l'enveloppe commune par commune.

- <u>Sécurité aux abords de l'école Saint Nicolas</u>

Monsieur RAMBAUD indique qu'il a participé à une rencontre d'un groupe de parents d'élèves et rapporte « qu'on s'est interrogé sur les horaires de présence des agents de sécurité. »

Monsieur le Maire demande de préciser à qui se « on » se réfère.

Monsieur RAMBAUD indique qu'il s'agit de l'OGEC et que le sujet de la sécurité a de nouveau été abordé. Il demande quel est le temps de travail de la personne chargée de faire traverser les enfants, car le matin les enfants arrivent avant qu'elle ne prenne son poste.

Monsieur le Maire demande quels sont les horaires d'ouverture de l'école.

Monsieur RAMBAUD lui répond 8h35.

Monsieur le Maire répond que c'est de la responsabilité des parents de déposer leurs enfants avant l'horaire d'ouverture de l'école. Il explique qu'à plusieurs reprises les responsables de l'école ont clairement demandé aux parents d'éviter que les enfants attendent devant la porte de l'école avant l'ouverture. Ces horaires sont connus de tous et les parents savent à quel moment il y a une aide à la traversée.

Monsieur BUGEL répond aussi que le plan Vigipirate est toujours activé et que ce dernier prévoit bien que tout soit fait pour limiter les regroupements d'élèves devant les écoles.

Monsieur le Maire affirme son total accord avec Monsieur BUGEL

Monsieur RAMBAUD demande d'élargir les horaires.

Monsieur le Maire indique qu'il ira à l'Assemblée Générale de l'association le vendredi suivant et qu'il se fera un devoir d'aborder le sujet à ce moment-là. Il rappelle aussi qu'un élargissement des horaires aurait aussi un impact sur le budget de la commune

Monsieur le Maire rappelle aussi qu'il s'agit de contrats de faible amplitude horaire hebdomadaire et qu'il est donc difficile de recruter. Il précise qu'en ce moment la Policière Municipale est à mi-temps et rappelle qu'en cas d'absence d'un des agents, en raison de la dangerosité de la RD 160, la priorité a toujours été donnée à cette traversée par les élèves de l'école Saint Nicolas.

Madame AMBIEHL indique que des élèves de Anita Conti utilisent aussi cette traversée et que le choix de la privilégier est donc pertinent.

Monsieur RAMBAUD tenait à traduire cette demande des parents.

- Salle de Tennis de table

Monsieur RAMBAUD demande si le problème à l'origine des fuites dans la salle de tennis de table a été identifié.

Monsieur PAILLAT répond qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés, notamment l'an dernier des travaux d'étanchéité sur le faitage. L'entrée d'eau lors du week-end des 24, 25 et 26 septembre était liée au vent. Des investigations ont été menées dès le lundi suivant par le Directeur des Services Techniques pour identifier précisément si cela provenait du skydome, des tôles transparentes peut-être trop courtes, ou de diverses tôles déformées qui laissaient entrer l'eau lors de forts vents.

Il précise que l'association est tenue informée régulièrement.

Monsieur RAMBAUD demande si cela a occasionné des dégâts au niveau du sol récemment refait.

Monsieur PAILLAT répond que cela a été vérifié et que cela ne remet pas en question la pérennité du sol.

- Port du masque pendant les séances du Conseil Municipal

Monsieur RIVOAL souhaite connaître la législation actuellement en vigueur quant au port du masque lors des réunions du Conseil Municipal, est-il possible de les enlever ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en plus d'être maire, il est infirmier. Il indique que de nouveau des personnes sont hospitalisées, en particulier celles qui attendaient leur 3ème dose.

Il souhaite donc conserver le masque pendant les séances du Conseil Municipal tant que tout le monde n'aura pas eu sa 3ème dose.

- Réseau de transport pour les élèves de St François d'Assise

Pour faire suite à la déclaration de Monsieur RAMBAUD lors du Conseil Municipal du 8 septembre dernier, Monsieur le Maire a pris contact avec Madame PASQUEREAU, Maire-déléguée des Clouzeaux, et indique qu'elle lui a répondu qu'il n'y a pas eu de demande particulière de leur part concernant le transport scolaire ou le réseau Impuls'Yon.

Il a également pris contact avec Monsieur BOURGIER, responsable des Transports collectifs de l'agglomération. Ce dernier lui a indiqué que toutes les lignes du réseau Impuls'Yon qui desservent les communes fonctionnent de la même façon avec un point central sur la Place Napoléon, aucun lien n'est fait entre ces lignes et les établissements scolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il y a cependant des pôles de correspondance locaux devant certains établissements, ce qui est favorable aux élèves des Clouzeaux qui sont scolarisés à St François d'Assise qui n'ont pas à quitter leur car et se rendent directement au lycée.

Monsieur RAMBAUD indique qu'il a rencontré Monsieur NGUYEN, Responsable de la Relation Voyageurs chez Impuls'Yon. Il l'a invité à faire un trajet avec lui pour qu'il puisse se rendre compte mais il n'a pas eu de disponibilité.

Il rappelle que le bus a 99 places dont 24 assises et 75 personnes debout. Cela interroge beaucoup Monsieur RAMBAUD au niveau sécurité. Le bus est parfois saturé, la situation n'est pas acceptable. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une demande personnelle, mais d'une demande partagée.

Monsieur le Maire explique qu'on n'a pas attendu la demande le Monsieur RAMBAUD pour s'interroger sur les conditions de transports du réseau Impuls'Yon dans les communes de l'agglomération, mais le transporteur respecte la réglementation.

Il ajoute qu'il y a eu quelques soucis sur une quinzaine de jours à la rentrée mais précise que le problème a très vite été pris en compte. Il admet qu'il y a peut-être une nécessité de mener une réflexion sur une éventuelle modification des circuits sur l'agglomération, mais la réglementation est respectée.

Monsieur RAMBAUD explique que Monsieur NGUYEN a conseillé de dire aux jeunes de demander aux usagers du bus d'aller dans le fond de celui-ci, mais il estime que ce n'est pas aux enfants de faire la police, et parfois des enfants attendent le prochain bus parce qu'il est plein. Il invite Monsieur le Maire à venir partager un trajet avec lui pour s'en rendre compte.

Monsieur le Maire partage l'inquiétude, il a aussi des enfants qui fréquentent les mêmes établissements que ceux de Monsieur RAMBAUD. Son inquiétude est constante, même lorsqu'il n'était pas fait état de saturation. Il avait déjà porté ces interrogations avec l'équipe municipale lors du dernier mandat mais le prestataire a toujours fait état de son bon respect de la législation.

Monsieur RAMBAUD s'arrange avec quelques familles pour emmener les enfants au lycée afin d'éviter des trajets qu'ils jugent dangereux. C'est une réalité.

Monsieur le Maire redit qu'il a transmis cette information aux services compétents, dés les premiers jours de la rentrée, de la même manière que la plupart des maires de l'Agglomération. Ce phénomène n'est pas propre à La Ferrière.

Monsieur RAMBAUD rappelle les objectifs prévus pour 2025 en matière de déplacement et estime qu'ils ne pourront pas être tenus dans les conditions actuelles.

Monsieur le Maire explique que le marché est en cours de renouvellement, il est donc difficile d'en dire davantage pour le moment. Le seul engagement qui peut être pris est celui de faire remonter les dysfonctionnements à La Roche sur Yon Agglomération.

Monsieur RAMBAUD répond que s'il en parle c'est pour que les élus qui siègent à l'agglomération le fassent remonter.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un rendez-vous avec Impuls'yon.

Monsieur RAMBAUD invite les responsables de la RATP, entreprise gestionnaire du réseau Impuls'Yon à partager un trajet.

Monsieur le Maire propose de faire venir quelqu'un des services de l'agglomération pour répondre aux questions.

Monsieur RAMBAUD répond que vu les réponses apportées par mail, cela ne les fera pas avancer.

Madame RAMPILLON rappelle qu'il s'agit d'un bus, donc les déplacements se font debout et non assis.

Monsieur RAMBAUD répond qu'il ne demande pas que les trajets se fassent assis, mais que chacun ait la possibilité de monter dans le bus.

- <u>« Pont des boches »</u>

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la pseudo-polémique liée à l'appellation « Pont des boches ».

Monsieur CHARRON rappelle que cela avait fait les titres des journaux.

Monsieur le Maire s'était engagé à prendre attache auprès des associations concernées, d'autant plus en pleine préparation des 25 ans du jumelage.

Il explique que les responsables de l'association Patrimoine étaient attachés à la dénomination « Pont des Boches » parce que c'est la plus connue. Ce sentiment n'est pas forcément partagé au sein de l'association.

Monsieur le Maire indique qu'il en a également discuté avec le responsable de l'association du jumelage avec Wandlitz. Ce dernier concède que ce n'est pas ce qu'il y a de plus heureux mais estime qu'il y a surement plus urgent actuellement.

Il explique que suite à un travail remarquable, un membre de l'association Patrimoine a mis en avant plusieurs choses : il n'y a pas de dénomination officielle pour ce pont, parfois appelé pont de la mine, puis pont des boches qui voulait dire étrange, étranger en langage familier de l'époque.

Monsieur le Maire informe également que ce travail a permis de déterminer que le pont se trouve sur le territoire de la ville de la Roche-sur-Yon, et qu'il a récemment été mis à l'honneur avec l'inauguration d'une plaque par l'association PRY.MO.STA (Protection et Renaissance Yonnaise des Monuments et des Statues) le 31 août 2021. A cette occasion, il a fait la déclaration suivante : « *Quel que ce soit son nom, un pont sert à surmonter les obstacles pour rapprocher les hommes* ».

Il comprend que ce sujet puisse faire l'objet de discordes. C'est la raison pour laquelle il l'a évoqué avec les membres de la délégation de Wandlitz qui se sont déplacés à La Ferrière au début du mois d'octobre. Lorsqu'il en a discuté avec Oliver Borchert, Maire de Wandlitz, qu'il a emmené sur place pour lui expliquer les tenants et aboutissants de ce sujet, ce dernier a répondu « Kein Problem », ce qui signifie « aucun problème ».

Monsieur le Maire invite donc toutes les personnes dans la salle à en rester là et les remercie de se concentrer sur des sujets qui revêtent de véritables enjeux pour la commune et ses habitants.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22H15